



AURAY
QUIBERON
TERRE
ATLANTIQUE

JE VIS
ICI
DONC
JE TRIE

CAP SUR LE TRI DE TOUS LES EMBALLAGES ET DES BIODECHETS !

#4 LETTRE
D'INFORMATION

Les biodéchets se trient aussi !

C'est le nouveau geste à adopter : les épluchures de légumes, de fruits, les restes de repas (viandes, poissons, plats en sauce...), les aliments périmés sans leurs emballages, les coquilles d'œufs, de noix, le marc de café, le thé, les filtres en papier... **ces déchets organiques issus de ressources naturelles que l'on appelle « Biodéchets », sont à trier séparément dans votre bac à couvercle vert !**



LES BIODECHETS
SE TRIENT AUSSI !

Ils sont biodégradables et constitués de 60 à 90 % d'eau

Lorsque les biodéchets ne sont pas collectés de façon séparée, ils finissent traditionnellement mélangés avec les ordures ménagères résiduelles qui sont ensuite enfouies ou brûlées. **Compostables et valorisables, ils représentent aujourd'hui jusqu'à près d'un tiers des ordures ménagères.** Les trier puis les collecter séparément permet de les valoriser en compost, ce qui représente un intérêt environnemental indéniable et participe aux objectifs de réduction des déchets et à l'économie circulaire.

OBJECTIF :
**détourner + 30Kg de biodéchets par an
et par habitant des ordures ménagères et
les valoriser en compost dans le
Morbihan !**

Quand et comment seront collectés vos biodéchets ?

En 2023, **une collecte spécifique par semaine** vient compléter la collecte des emballages et des ordures ménagères qui ne changent pas. Sur la Zone 1, cette collecte a débuté le vendredi 6 janvier à Auray, elle est organisée selon les jours définis sur chaque commune :

AURAY : le vendredi (à partir du vendredi 6 janvier)

BREC'H : le lundi (à partir du lundi 23 janvier)

PLUMERGAT : le lundi (à partir du lundi 13 février)

PLUNERET : le samedi (à partir du samedi 4 mars)

SAINTE-ANNE D'AURAY : le jeudi (à partir du jeudi 9 mars)

PLOEMEL : le jeudi (à partir du jeudi 23 mars)

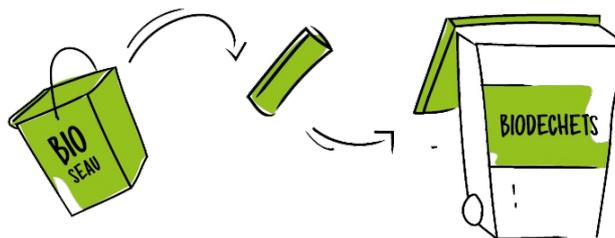
Ainsi, lorsque vous avez reçu votre bac biodéchets, le bio-seau et les sacs kraft biodégradables, vous pourrez immédiatement commencer à trier vos biodéchets et déposer le bac à couvercle vert à la collecte selon le jour défini ci-dessus.

Retrouvez les jours de collectes de votre commune sur www.je-vis-ici.fr

En savoir +

Le bon geste en +

Avec votre bac à couvercle vert, vous recevez un bio-seau accompagné d'un lot de sac kraft biodégradables. **Il est recommandé de changer le sac du bio-seau tous les 3-4 jours** pour éviter les mauvaises odeurs. Le nombre de sacs qui vous est remis est calculé sur la base de cette fréquence de renouvellement pour un an d'utilisation. Jusqu'à aujourd'hui vos biodéchets étaient dans votre poubelle d'ordures ménagères, désormais ils sont dans un bac séparé.



Quelle différence avec le compostage ?

Le tri des biodéchets et le compostage sont complémentaires : l'un n'exclut pas l'autre, bien au contraire. Il est vivement recommandé de continuer à faire son compost et à l'utiliser, c'est une excellente habitude car, rappelons-le, c'est le déchet qui coûte le moins cher à la collectivité dans la mesure où il n'est pas collecté ni traité. Il retourne à la nature et nourrit la terre.

Pour autant certains biodéchets de cuisine se compostent difficilement à domicile (viande, poisson, crustacés, restes de repas en sauce...), ceux-ci pourront être triés dans le bac « biodéchets ».

Un doute, une question ?

Le numéro vert dédié : **0801 340 006**

(Appel gratuit du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, le samedi de 9h à 14h)

QUELS DÉCHETS DANS QUELS BACS ?

- RESTES ALIMENTAIRES (SANS EMBALLAGE)
 - ÉPLUCHURES
- SACS BIODÉGRADABLES
- CAFÉ ET FILTRES À CAFÉ EN PAPIER
- SACHETS DE THÉ ET TISANE
- CAPSULES ET DOSETTES À CAFÉ EN PAPIER
 - ESSUIE-TOUT
 - FLEURS FANÉES
 - CHEVEUX
- VIANDE, POISSON, OS, CRUSTACÉS, LITIÈRES BIODÉGRADABLES, COQUILLES D'ŒUFS, DE NOIX...

- BOÎTES DE CONSERVE
- GOURDES DE COMPOTE
- BRIQUES DE JUS DE FRUITS
- BRIQUES DE LAIT
- CARTONS DE GÂTEAUX
- CARTONS DE CÉRÉALES
- BOUTEILLES D'EAU
- BIDON DE LESSIVE
- SAC DE SURGELÉS
- BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
- SACS EN PLASTIQUE
 - AÉROSOL
 - BRUMISATEURS
- POTS DE YAOURTS
- CANETTES
- BOUTEILLES D'HUILE ALIMENTAIRE EN PLASTIQUE
- BARQUETTE EN ALUMINIUM
- FILMS PLASTIQUES ET BLISTER

- ARTICLES D'HYGIÈNE (COTONS, COUCHES, TAMPONS ET SERVIETTES HYGIÉNIQUES...)
- PETITS OBJETS DU QUOTIDIEN (VAISSELLE CASSÉE, BROSSA À DENTS USAGÉE, LITIÈRES NON-BIODÉGRADABLES ET SACS ASPIRATEUR, STYLO USAGÉ...)
- COQUILLAGES
- MÉGOTS DE CIGARETTES



TOUTES LES INFORMATIONS

Retrouvez dans le **mémo du tri** toutes les informations sur le tri et les bons gestes à avoir selon le déchet !

Télécharger



Auray Quiberon Terre Atlantique

Rue du Danemark - Porte Oceane 2, 56400, Auray

This email was sent to {{contact.EMAIL}}
You've received it because you've subscribed to our newsletter.

[Unsubscribe](#)

